

Le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne : Pourquoi ? Comment ?



Septembre 2011

EDITO



« Solidaires pour la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ! »

Pourquoi s'engager et se sentir acteur de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne ?

Si à première vue ce projet peut paraître abstrait et complexe, notre vie quotidienne est pourtant concernée par de nombreux enjeux liés au SAGE :

- avoir une eau potable qui coule au robinet tout au long de l'année,
- pouvoir déguster des produits du terroir et de la mer de qualité,
- pratiquer des loisirs comme la pêche à pied en baie, la pêche en rivière, ou pouvoir se baigner,
- Se promener le long d'un cours d'eau, dans un environnement riche en biodiversité,
- ...

Tous ces usages dépendent fortement de la qualité et de la quantité de nos eaux et de nos milieux aquatiques et donc de l'importance des pressions polluantes résultant des activités du bassin versant.

Nous sommes tous intéressés, impliqués et responsables de la qualité et de la quantité des eaux et des milieux aquatiques de ce territoire. De la source à la mer, chacun de nous est concerné par le SAGE et ses enjeux. L'engagement de tous et la solidarité amont/aval sont donc primordiaux.

Tout au long des étapes d'élaboration du SAGE, il est donc capital de mettre en place une concertation favorisant l'implication de tous les acteurs de l'eau et des milieux aquatiques concernés par notre projet. Cette participation sera le gage de la réussite de nos actions.

Gérard SALARDAINE
Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE des Bassins Côtiers
de la région de Dol de Bretagne



Réunion de la CLE du 14 avril 2011 - Maison de la Baie du Vivier sur Mer— Cherruieux

Le SAGE : un outil pour organiser l'avenir

- **Un objectif** : planifier la gestion de l'eau afin de retrouver des milieux aquatiques de qualité tout en satisfaisant les usages de chacun .
- **Une méthode** : travailler en concertation à l'échelle d'un périmètre cohérent, le bassin versant, afin d'avoir une vision globale de la ressource en eau.



Arrêté préfectoral de périmètre du SAGE du
26 septembre 2003 :

451 km², 33 communes

Sommaire

- p.3
Un territoire à forts enjeux
- p.4
Le SAGE : un outil au service du territoire
- p.6
Qui fait quoi ?
- p.8
L'eau : l'avenir de notre territoire

DES COURS D'EAU TRAVERSANT DES PAYSAGES TRES CONTRASTES

Le territoire des Bassins Côtiers de la Région de Dol-de-Bretagne est drainé par plusieurs petits cours d'eau côtiers qui prennent d'abord leur source sur le plateau de Combourg avant de traverser le secteur du Marais de Dol, puis de se jeter dans le même milieu récepteur : la Baie du Mont Saint-Michel.

Ce territoire est marqué par **3 entités paysagères** aux caractéristiques hydrologiques, topographiques et écologiques bien différentes :



Le littoral de la Baie du Mont Saint-Michel

- ➔ Un réceptacle des eaux douces des fleuves côtiers.
- ➔ Un vaste estran reconnu pour sa diversité et sa richesse écologique ainsi que pour la qualité et la notoriété des produits issus de l'activité conchylicole.



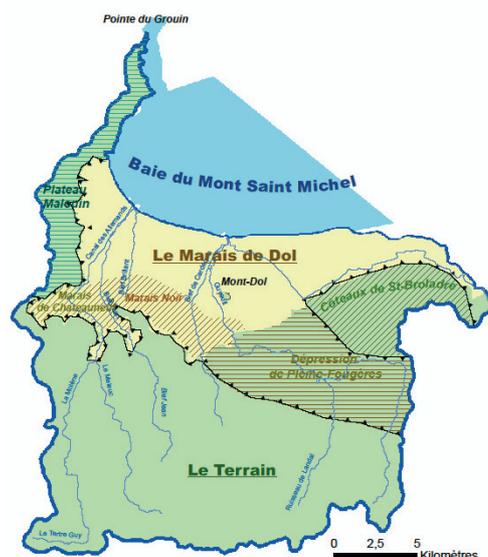
Le Marais de Dol

- ➔ Un territoire structuré par un réseau hydrologique dense (canaux, biefs, fossés) permettant de gérer les niveaux d'eau au profit de l'implantation des habitations et du maintien de l'activité agricole.



Le Terrain (ou arrière-pays)

- ➔ Un paysage rural plus vallonné au maillage bocager plus marqué.



Les principaux cours d'eau du territoire :

- Le Canal de la Banche
- Le Guyoult et son affluent le Ruisseau de Landal
- Le Bief de Cardequin
- Le Bief Brillant
- Le Bief Jean
- Le Canal des Allemands et ses affluents : la Molène, le Tertre Guy et le Meleuc.

DES ENJEUX LOCAUX

Le lien terre/mer qui caractérise le territoire des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne se décline en plusieurs enjeux :

- **Améliorer** la qualité des eaux et des milieux aquatiques.
- **Garantir** l'équilibre entre la ressource en eau et les besoins pour l'alimentation en eau potable.
- **Sécuriser** les habitants face aux risques d'inondation.
- **Préserver** et restaurer les fonctionnalités écologiques.
- **Assurer** la pérennité des activités économiques : conchyliculture et pêche, agriculture, tourisme.
- **Renforcer** la cohérence des territoires et des acteurs.



UNE INITIATIVE LOCALE

Document de planification, le SAGE fixe les orientations fondamentales de préservation et de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du territoire.

Il rassemble l'ensemble des acteurs de l'eau (collectivités, usagers, services de l'Etat) autour d'un projet commun : **satisfaire les besoins en eau de tous sans porter atteinte à l'environnement.**

UN GUIDE POUR TOUS LES ACTEURS DE L'EAU

Le SAGE définit très précisément **des objectifs et des priorités d'actions** pour être opérationnel et apporter ainsi des réponses concrètes et des règles communes pour une gestion collective et pérenne de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Il doit :

- Répondre aux enjeux locaux.
- Mettre en place une véritable concertation locale.
- Définir une politique globale de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.
- Concilier développement économique, aménagement du territoire, gestion durable.



UN OBJECTIF DE « BON ETAT » DES EAUX EN 2015



Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne (SDAGE) 2010-2015** fixe l'objectif de « bon état » des eaux du territoire en 2015.

Il définit des lignes directrices pour répondre aux questions importantes du bassin Loire-Bretagne.

Le SAGE doit être compatible avec le SDAGE.



Le Bassin Loire-Bretagne



Qu'est ce qu'une eau en « bon état » ?



C'est :

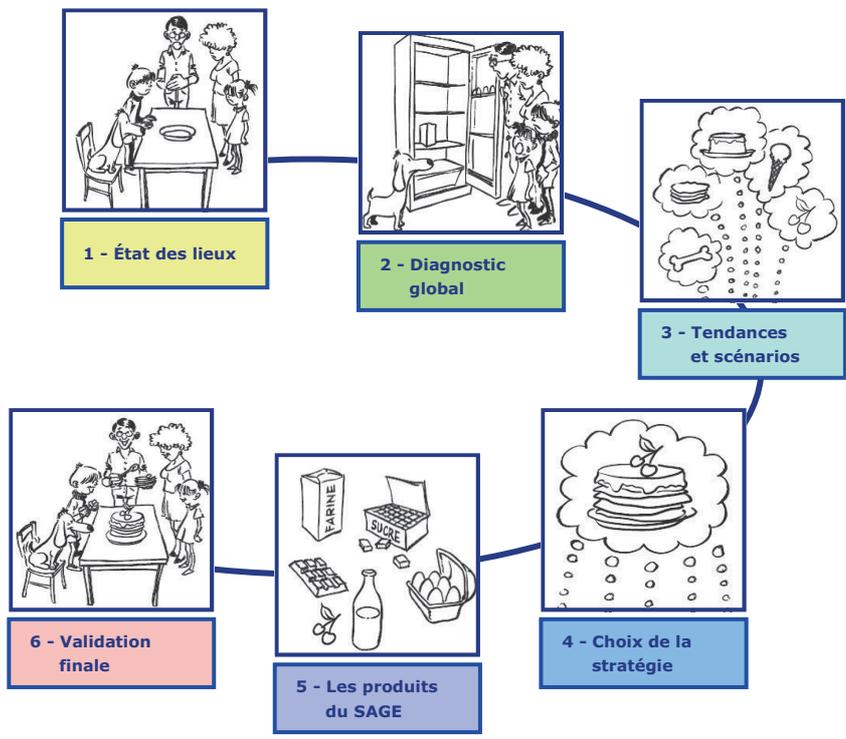
- Une eau qui permet une vie animale et végétale, riche et variée,
- Une eau exempte de produits toxiques,
- Une eau de qualité disponible en quantité suffisante pour les différents usages.

➔ L'état d'une **eau de surface** (cours d'eau, plan d'eau, littoral et estuaire) se définit par son état écologique et son état chimique.

➔ L'état d'une **eau souterraine** se définit par son état quantitatif et son état chimique.

LES 6 PHASES D'ÉLABORATION DU SAGE

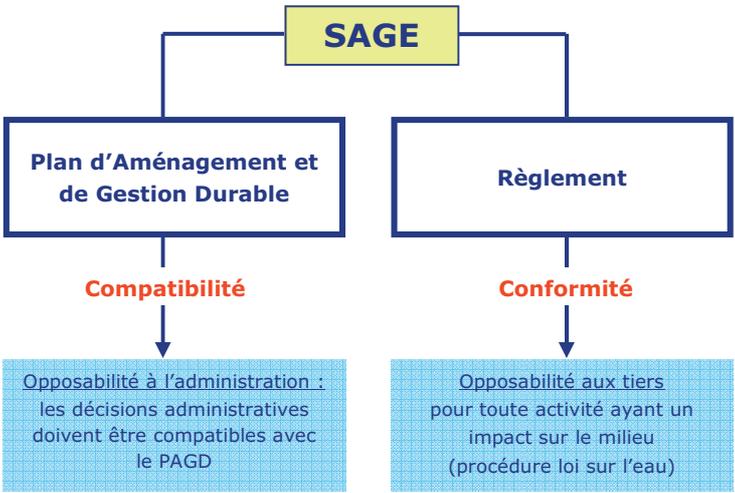
- 1** - Recenser les données existantes : décrire l'état des milieux, des usages et des acteurs.
- 2** - Identifier les interactions entre les usages et les milieux. Définir les grands enjeux.
- 3** - Imaginer l'évolution des usages et leurs impacts sur le milieu. Estimer l'état des milieux à différentes échéances.
- 4** - Déterminer les objectifs communs. Choisir la stratégie. Décliner les objectifs en orientations de gestion et d'aménagement.
- 5** - Rédiger le SAGE : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), Règlement et l'évaluation environnementale.
- 6** - Avis des collectivités et du comité de bassin, enquête publique. Adoption par la CLE. Approbation par le Préfet.



LE SAGE : UN DOCUMENT DE PLANIFICATION A PORTEE JURIDIQUE

Le Règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers et aux actes administratifs. Les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

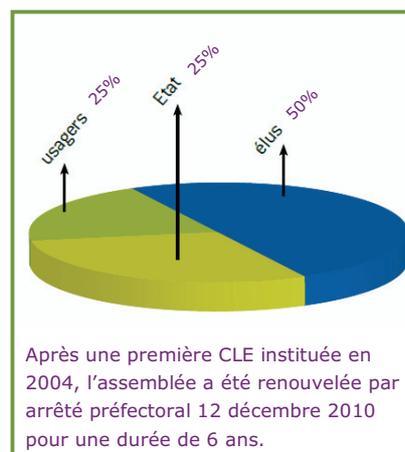
Le PAGD définit les objectifs de gestion, de mise en valeur et de préservation de la ressource (orientations de gestion, programmes d'action, actions de communication vers une population cible...).



Le Règlement rassemble les mesures permettant la réalisation des objectifs exprimés dans le PAGD :

- Identifiés comme majeurs,
- Nécessitant des règles supplémentaires pour atteindre le « bon état ».

UNE COMMISSION LOCALE DE L'EAU QUI PILOTE LE SAGE



La CLE est le véritable moteur du SAGE :

- Organe politique de concertation pour **l'élaboration, la révision et la mise en œuvre du SAGE.**
- 3 collèges : élus, usagers et représentants de l'Etat.
- Son statut de commission administrative ne lui permet pas d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'animation du SAGE ou des études liées au SAGE. La CLE doit donc désigner une structure porteuse.

LES 3 COLLEGES DE LA CLE

Collège 1 : « Collectivités territoriales et établissements publics locaux »

Conseil régional de Bretagne

Mme Isabelle THOMAS, Conseillère régionale de Bretagne *

Conseil général d'Ille-et-Vilaine

M. Maurice JANNIN, Conseiller général du canton de Cancale
M. Jean-François RICHEUX, Conseiller général du canton de Château-neuf d'Ille-et-Vilaine *

Représentants des maires

Mme Ginette HAMON, Maire de Lanhélin
Mme Marie-José CAILLET, Adjointe au maire de Roz-Landrioux
M. Abel ERONDEL, Maire de Lourmais
M. Bernard LOUAISIL, Adjoint au maire de Lillemer
M. Christophe FAMBON, Maire de Roz-sur-Couesnon
M. Denis COSTARD, Conseiller municipal de La Boussac
M. Denis RAPINEL, Maire de Dol-de-Bretagne **
M. Jean-Luc BERNIER, Adjoint au maire d'Epiniac
M. Jean-Luc BOURGEOUX, Maire de Cherrueix
M. Joël SAULNIER, Maire de Tréméheuc
M. Louis LEPORT, Maire de St-Marc
M. Marcel LE MOAL, Adjoint au maire de Cancale *
M. Michel HARDOUIN, Adjoint au maire de Hirel
M. Pascal BRIAND, Adjoint au maire du Tronchet
M. Patrick LE MOUËL, Conseiller municipal de la Gouesnière
M. René LABBE, Adjoint au maire de St-Méloir-des-Ondes **
M. Serge BEDOUX, Adjoint au maire du Mont-Dol

Représentants des établissements publics intercommunaux

M. Henri RUELLAN, Vice-président Saint-Malo Agglomération
M. Michel COFFRE, Président SI des Eaux de Landal
M. Charles BOURDAIS, Président SI du Bassin du Guyoult *
M. Jacqy GAUDAIRE, Vice-président SI du Bassin du Guyoult
M. Gérard SALARDAINE, Président Communauté de Communes du Pays de Dol-de-Bretagne *
M. Jean-Paul ERARD, Vice-président Communauté de Communes du Pays de Dol-de-Bretagne
M. Francis PLIHON, Vice-président Communauté de Communes du Pays de la Bretagne Romantique **
Mme Marie-Christine LEFRANCOIS, Vice-présidente Communauté de Communes de la Baie du Mont-Saint-Michel **

Collège 2 : « Usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et des associations »

M. Jean-Luc MOULIN, Chambre d'Agriculture 35
M. Jean-Baptiste MAINSARD, Chambre d'Agriculture 35 *
M. Gilbert CHOLLET, Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Saint-Malo Fougères
M. Claude BOUESSAY, Fédération d'Ille et Vilaine de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
M. Raymond MARIE, Fédération Départementale des Chasseurs 35 *
M. Auguste BOURDAIS, Association Syndicale des Dignes et Marais de Dol
M. Jean-Félix BARBE, Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Nord (CRC)
M. Eric HODBERT, CRC de Bretagne Nord *
M. Raymond DUPUY, Syndicat des Eaux de Beaufort *
M. Pascal LECLER, Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Saint-Malo
M. Francis CARADEC, Association Bretagne Vivante - SEPNB
M. Michel HOUDUS, Association Eau et Rivières de Bretagne
M. Yvonnick de la CHESNAIS, Comité Départemental du Tourisme Haute-Bretagne 35
M. Félix LEMERCIER, UFC - Que Choisir de Saint-Malo
M. Jean-Luc TONNEAU, Association de Concertation et de Communication Economique de la Terre et de la Mer

Collège 3 : « Etat et ses établissements publics »

Le Préfet coordinateur de Bassin ou son représentant chargé de l'environnement (DREAL Centre)
Le Préfet de la Région Bretagne ou son représentant chargé de l'environnement (DREAL Bretagne) *
Le Préfet d'Ille-et-Vilaine ou son représentant chargé de la Mission Inter Service de l'Eau d'Ille-et-Vilaine (MISE 35) *
Le Sous-préfet de Saint-Malo ou son représentant *
Le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne - délégation de Nantes ou son représentant *
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer : 3 représentants, dont un représentant est le Directeur Adjoint Délégué à la Mer et au Littoral ou son représentant
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant
Le Directeur d'IFREMER Saint-Malo ou son représentant
Le Directeur de l'ONEMA - Délégation Interrégionale Bretagne - Pays de Loire ou son représentant

UN SYNDICAT QUI APPORTE DES MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET FINANCIERS A LA CLE

Syndicat intercommunal des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDoI)

33 membres

Président : M. Denis RAPINEL

Bureau syndical

7 membres

(le Président et les 6 vice-présidents)

Commission d'Appel d'Offres

5 titulaires
5 suppléants



Le **Syndicat intercommunal des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDoI)** est la **structure porteuse de la CLE du SAGE** :

- ➔ Dispose d'une personnalité juridique propre, contrairement à la CLE,
- ➔ A pour mission de doter la CLE de moyens techniques, juridiques et financiers : accueille son secrétariat et son animation, recrute le personnel d'animation du SAGE et met à sa disposition les équipements de travail nécessaires, assure la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE.
- ➔ N'a pas vocation à porter de travaux (contrairement à un syndicat de bassin versant).

UNE CARTE INTERCOMMUNALE COMPOSEE DE 33 COMMUNES

- **Bagger Morvan** : M. Gilles LEBRET
- **Bagger Pican** : M. Jacquy GAUDAIRE
- **Bonnomain** : M. Yves LERAY
- **La Boussac** : M. Eric FERRE
- **Broualan** : M. Didier GOUABLIN
- **Cancale** : M. Marcel LE MOAL
- **Châteauneuf d'I&V** : M. Jean-Claude BOURNIQUE
- **Cherruex** : M. Jean-Luc BOURGEOUX
- **Cuguen** : M. Robert MAILLARD
- **Dol de Bretagne** : M. Denis RAPINEL
- **Epiniac** : M. Robert POREE
- **La Fresnais** : M. Marcel CARREAU
- **La Gouesnière** : M. Patrick LE MOUEL
- **Hîrel** : M. Michel HARDOUIN
- **Lanhélin** : M. Ginette HAMON
- **Lillemer** : M. Joseph ALIX
- **Lourmais** : M. Abel ERONDEL
- **Miniac Morvan** : M. André DUHOO
- **Mont Dol** : M. Serge BEDOUX
- **Plerguer** : M. Jean-Louis BIENFAIT
- **Roz Landrieux**, Mme Marie-José CAILLET
- **Roz sur Couesnon** : M. Christophe FAMBON
- **Saint Benoît des Ondes** : M. Yves RUELLAN
- **Saint Broladre** : M. Daniel BONHOMME
- **Saint Guinoux** : M. Jean-Pierre CHOUIN
- **Saint Marcan** : M. Louis LEPORTE
- **Saint Méloir des Ondes** : M. René LABBE
- **Saint Père Marc en Poulet** : M. Jean-Luc LECOULANT
- **Saint Pierre de Plesguen** : M. Robert MONNIER
- **Tressé** : M. Christian BENIC
- **Tréméheuc** : M. Joël SAULNIER
- **Le Tronchet** : M. Pascal BRIAND
- **Le Vivier sur Mer** : M. Gérard SALARDAINE

M. Denis RAPINEL, Maire de Dol-de-Bretagne et Président du SBCDoI, est entouré de 6 vice-présidents.



Réunion d'installation du Comité syndical— le 4 février 2011 à la Maison de la Baie du Vivier sur mer - Cherruex.

De gauche à droite : Marcel LE MOAL (2^{ème} vice-président), Christian BENIC (4^{ème} vice-président), Christophe FAMBON (5^{ème} vice-président), Denis RAPINEL (Président), Jacques HAVARD DUCLOS (Sous-préfet de St Malo), Jacquy GAUDAIRE (3^{ème} vice-président), Gérard SALARDAINE (6^{ème} vice-président), Jean-Pierre CHOUIN (1^{er} vice-président).

Afin de faciliter la communication des dossiers entre la Commission Locale de l'Eau du SAGE et le comité syndical du SBCDoI, leurs présidents respectifs siègent dans les deux assemblées.

LE SAGE : UNE VERITABLE OPPORTUNITE POUR LES ACTEURS LOCAUX

- ➔ Une « gouvernance locale » dans le domaine de l'eau,
- ➔ Un processus pédagogique,
- ➔ Un projet collectif et consensuel,
- ➔ Une réponse adaptée à nos particularités locales,
- ➔ Une portée juridique renforcée,

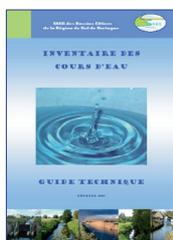
... pour répondre aux objectifs définis pour notre territoire :
le « bon état » des eaux en 2015 des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne.



DES OUTILS D'INFORMATION ET DE PEDAGOGIE A VOTRE DISPOSITION



Guide technique
Inventaire des zones humides
2007



Guide technique
Inventaire des cours d'eau
2007



Inventaire des zones humides
et des cours d'eau
2009



Etat des lieux du SAGE
2010



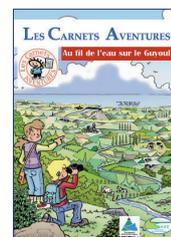
Le Message
Lettre d'information du SAGE



Exposition « Des jardins et des communes sans pesticides... Pourquoi ? Comment ? »



Exposition « Le SAGE et le bassin versant »



Le Carnet Aventure :
« Au fil de l'eau sur le Goyoult »

Syndicat Intercommunal des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne SAGE des Bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne

3, bd Planson - BP 36 - 35120 DOL DE BRETAGNE
Tél : 02.99.80.75.79 - Fax : 02.99.80.91.28
sage_bcdol@yahoo.fr

Conception-rédaction :

Gérard SALARDAINE, Président de la CLE
Elodie NIVOT, Animatrice-Coordnatrice
Karine HAVARD, Chargée de Communication

Illustrations : AERMC, AELB, Commission Interbassins Baie du Mont Saint-Michel
Crédits photos : SAGE Dol - Reproduction interdite sans autorisation

Avec la participation financière de :



[Retrouvez aussi les informations du SAGE sur le site GEST'EAU](http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/bassins-côtiers-de-la-région-de-dol-de-bretagne)

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/bassins-côtiers-de-la-région-de-dol-de-bretagne>

Pour en savoir plus :

www.eau-loire-bretagne.fr
www.centre.ecologie.gouv.fr
www.prenons-soin-de-leau.fr